

DELIBERATION DU BUREAU
2022 n°19

RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 07/04/2022, sur convocation du Président envoyée le 01/04/2022.

Présents(es) : F. Chartreux, A. Harmand, JP Couteau, R. Sillaire, L. Guyot, J. Bocanegra, D. Picard, P. Monaldeschi, C. Sauvage, E. Payeur, JL. Starosse, O. Heyob, JL Claudon, R. Arnould, E. Poirson, X. Colin.

Excuses : M. Gueguen

BU2022-19– FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE

Six agents, remplissant les conditions d'ancienneté, ayant reçu l'aval de leur supérieur hiérarchique et dont la manière de servir est satisfaisante, peuvent prétendre à un avancement de grade.

Attendu qu'après examen des dossiers d'avancement possible, réalisé de concert entre la direction générale et les responsables hiérarchiques, six agents ont reçu un avis favorable à leur avancement, en tenant notamment compte, des conditions d'ancienneté, de la manière de servir et de l'implication dans les missions exercées.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable du Comité Technique sur la fermeture de poste et sur les ratios du 24 mars 2022

Le Bureau Communautaire est invité à modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Création de poste – Avancement de grade :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps non complet, à compter du 1^{er} octobre 2022 et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la même date

PETITE ENFANCE – CRECHENDO

Création de poste – Avancement de grade :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2022 et fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2022 et fermeture d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à la même date

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/09/2022, et fermeture d'un poste d'adjoint d'animation territorial à la même date

SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Création de poste – Avancement de grade :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022, et fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps non complet à compter du 01/09/2022 et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principale de 2^{ème} classe à la même date

En conséquence, il est proposé au Bureau :

- **D'accepter les modifications du tableau des effectifs comme détaillées ci-dessus**

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20220407-BU2022_19-D